

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1406**

### Intitulé

Régisseur du spectacle

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Institut supérieur des techniques du spectacle (ISTS)

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

323p Organisation, gestion : Production et régie

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le régisseur est responsable de la mise en œuvre opérationnelle d'éléments techniques du spectacle dans le respect du propos artistique défini par les artistes et dans le respect des dispositions administratives et financières arrêtées par la production.

Il doit avoir une bonne connaissance des modes opératoires généraux en vigueur dans le spectacle vivant ainsi qu'une approche suffisante de la réglementation, des différentes techniques et des règles de l'art qui y ont cours. Il doit enfin bien maîtriser l'une des spécialités : machinerie, son, lumière ou vidéo pour être en mesure de diriger les équipes en assurant la réalisation.

Il doit être apte à travailler dans des configurations très variées allant de la création à l'accueil de spectacles dans des lieux équipés ou non, ou encore en plein air.

Il est tenu d'assurer l'information de sa hiérarchie sur le déroulement des opérations placées sous sa responsabilité. De même il lui appartient de solliciter les informations qui seront nécessaires à l'exécution de son travail aussi bien auprès de sa hiérarchie que des équipes de création ou de ses homologues des autres secteurs.

Capacités attestées :

Communication, analyse de documents

- Bonne maîtrise de l'expression écrite et orale et de l'analyse des documents
- réaliser des documents de travail et utiliser l'outil informatique

Gestion d'équipe, travail d'équipe

- Capacité à s'intégrer dans une organisation, à travailler en équipe et respecter la hiérarchie
- Aptitude à la gestion et à l'animation d'équipe

Connaissances techniques générales

- Connaissance et compréhension de notions techniques générales du spectacle vivant: résistance des matériaux, mathématiques appliquées, dessin technique, technique plateau, son, lumière et vidéo, protocoles, réseaux et logiciels associés

Electricité

- réaliser des interventions élémentaires sur des circuits terminaux et remplacer à l'identique des appareils (formation à l'habilitation BS)
- Comprendre les informations et les documents fournis par le chargé d'exploitation électrique
- Savoir identifier et connaître la fonction et les caractéristiques du matériel électrique
- Identifier, vérifier et utiliser des équipements de protection individuelle
- Mettre en sécurité un circuit: pré-identification, séparation, condamnation et remise sous tension
- Connaître les mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention
- Connaître les procédures de remplacement ou de raccordement et les instructions de sécurité associées

Connaissances techniques de spécialité, d'approfondissement Son ou Lumière

- Connaissance et compréhension d'un champ technique de spécialité
- Connaissance du matériel et des équipements et capacité à les mettre en œuvre et à les exploiter

Environnement du travail, prévention des risques

- Prise en compte des spécificités du milieu professionnel: histoire du lieu scénique, champ artistique, droits du travail et droits sociaux
- Sensibilisation à la sécurité et la prévention des risques des établissements recevant des travailleurs (ERT) et des établissements recevant du public

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur du spectacle vivant.

Le régisseur est amené à travailler pour le théâtre, la danse, l'art lyrique, la musique, le théâtre de rue, le cirque et le théâtre d'objets.

Les entreprises, creuset d'emploi, sont les Théâtres publics et privés, les Centres Dramatiques Nationaux et Régionaux, les Scènes Nationales et Conventionnées, les Centres Chorégraphiques Nationaux et Régionaux, les Centres de développement chorégraphique, les Opéras, les Compagnies de théâtre, de danse, de cirque et de spectacles de rue, les festivals, les prestataires de services, les agences d'événements culturels et les autres établissements de spectacle vivant régis par les collectivités territoriales...

- Régisseur
- Régisseur lumière
- Régisseur son

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

L1503 : Décor et accessoires spectacle

L1504 : Éclairage spectacle

L1508 : Prise de son et sonorisation

### Réglementation d'activités :

Certaines activités du régisseur peuvent relever des activités réglementées :

- Les interventions sur les installations électriques requièrent une habilitation par l'employeur et une préparation à cette habilitation.
- L'accueil du public et l'encadrement d'une équipe de travail requièrent des compétences correspondant à : Prévention et secours civique niveau 1- Certificat de compétences de « citoyen de sécurité civile » et à SST (Sauveteur Secouriste du Travail).
- Le travail en hauteur demande une formation à l'utilisation des équipements de protection individuelle spécifiques à cette activité
- Les activités d'accrochage et de levage font l'objet d'une autorisation de conduite d'engins de levage, ce qui nécessite une formation en Accrochage-levage

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composants de la certification :

Composante 1: Communication, analyse de documents

Composante 2: Gestion d'équipe, travail d'équipe, hiérarchie

Composante 3: Connaissances techniques générales

Composante 4: Electricité

Composante 5: Connaissances techniques de spécialité, d'approfondissement Son ou Lumière

Composante 6: Environnement du travail, prévention des risques

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 1406 - Communication, analyse de documents	<b>Descriptif :</b> Bonne maîtrise de l'expression écrite et orale et de l'analyse des documents. Capacité à réaliser des documents de travail et utiliser l'outil informatique <b>Modalités d'évaluation :</b> tous les documents écrits et les présentations orales
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 1406 - Gestion d'équipe, travail d'équipe	<b>Descriptif :</b> Capacité à s'intégrer dans une organisation, à travailler en équipe et respecter la hiérarchie. Aptitude à la gestion et à l'animation d'équipe <b>Modalités d'évaluation:</b> planning d'équipe pour un accueil ou la réalisation d'un spectacle, compte-rendu d'activité relatif à la participation individuelle à un projet.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 1406 - Connaissances techniques générales	<b>Descriptif :</b> Connaissance et compréhension de notions techniques générales du spectacle vivant: résistance des matériaux, mathématiques appliquées, dessin technique, technique plateau, son, lumière et vidéo, protocoles, réseaux et logiciels associés... <b>Modalités d'évaluation :</b> dossier d'étude de faisabilité de l'accueil d'un spectacle dans un lieu, dossier d'étude de la faisabilité d'une tournée, travail de synthèse à partir d'une demande artistique, dossier d'étude d'un système de machinerie, de lumière, de son ou de vidéo, préparation et réalisation de mises en oeuvre, mises en situation ou compte-rendus d'opérations techniques

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 1406 - Electricité</p>	<p><b>Descriptif :</b>            Capacité à réaliser des interventions élémentaires sur des circuits terminaux et remplacer à l'identique des appareils (formation à l'habilitation BS). Comprendre les informations et les documents fournis par le chargé d'exploitation électrique. Savoir identifier et connaître la fonction et les caractéristiques du matériel électrique. Identifier, vérifier et utiliser des équipements de protection individuelle. Mettre en sécurité un circuit: pré-identification, séparation, condamnation et remise sous tension. Connaître les mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention. Connaître les procédures de remplacement ou de raccordement et les instructions de sécurité associées.            Dans le cadre d'une VAE, le candidat devra justifier d'une formation en électricité de préparation à l'habilitation BS au minimum</p> <p><b>Modalités d'évaluation:</b>            dossier d'étude de faisabilité de l'accueil d'un spectacle dans un lieu, dossier d'étude d'un système de machinerie, de lumière, de son ou de vidéo, préparation et réalisation de mises en oeuvre, dossier d'étude de faisabilité du montage et de l'exploitation d'un spectacle dans un lieu donné, éléments nécessaires à l'établissement d'un plan de prévention par un supérieur hiérarchique, mises en situation ou compte-rendus d'opérations techniques, plan (selon le secteur d'activités), plans de scène, plans de montage, plans de feu, plans d'implantation...</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 1406 -            Connaissances techniques de spécialité,            d'approfondissement Son ou Lumière</p>	<p><b>Descriptif :</b>            Connaissance et compréhension d'un champ technique de spécialité, connaissance du matériel et des équipements et capacité à les mettre en oeuvre et à les exploiter</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b>            dossier d'étude de faisabilité de l'accueil d'un spectacle dans un lieu, dossier d'étude de la faisabilité d'une tournée, travail de synthèse à partir d'une demande artistique, dossier d'étude d'un système de machinerie, de lumière, de son ou de vidéo, préparation et réalisation de mises en oeuvre, dossier d'étude de faisabilité du montage et de l'exploitation d'un spectacle dans un lieu donné, éléments nécessaires à l'établissement d'un plan de prévention par un supérieur hiérarchique, mises en situation ou compte-rendus d'opérations techniques, compte-rendu d'activité relatif à la participation individuelle à un projet, fiche technique d'un spectacle ou d'un lieu, plan d'adaptation d'un spectacle dans un lieu, plan (selon le secteur d'activité), plans de scène, plans de montage, plans de feu, plans d'implantation..., élément d'un dossier technique d'aménagement ou d'équipement, proposition d'intervention après dysfonctionnement</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 1406 - Environnement du travail, prévention des risques	<p><b>Descriptif :</b> Prise en compte des spécificités du milieu professionnel: histoire du lieu scénique, champ artistique, droit du travail et droits sociaux, sensibilisation à la sécurité et la prévention des risques des établissements recevant des travailleurs (ERT) et les établissements recevant du public.</p> <p><b>Modalités d'évaluation:</b> dossier d'étude de faisabilité du montage et de l'exploitation d'un spectacle dans un lieu donné, élément d'un dossier de sécurité, éléments nécessaires à l'établissement d'un plan de prévention par un supérieur hiérarchique, fiche d'évaluation constitutive d'un Document Unique, mises en situation ou compte-rendus d'opérations techniques</p>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Deux Directeurs Techniques (ou régisseurs généraux) dont l'un est président du jury. Un représentant de la direction d'établissement de spectacle (directeur ou administrateur) Le Directeur de l'ISTS
Après un parcours de formation continue	X	Deux Directeurs Techniques (ou régisseurs généraux) dont l'un est président du jury. Un représentant de la direction d'établissement de spectacle (directeur ou administrateur) Le Directeur de l'ISTS ou le Directeur de la formation et du conseil de l'ISTS
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Deux Directeurs Techniques (ou régisseurs généraux) dont l'un est président du jury. Un représentant de la direction d'établissement de spectacle (directeur ou administrateur) Le Directeur de l'ISTS ou le Directeur de la formation et du conseil de l'ISTS

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 14 juin 2006 publié au Journal Officiel du 23 juin 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 23 juin 2006, jusqu'au 23 juin 2011.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 8 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau III, sous l'intitulé "Régisseur du spectacle" avec effet au 25

novembre 2016, jusqu'au 21 décembre 2021.

Arrêté du 17 novembre 2011 publié au Journal Officiel du 25 novembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Régisseur du spectacle" avec effet au 23 juin 2011, jusqu'au 25 novembre 2016.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 6 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 17 juillet 1998 publié au Journal Officiel du 26 juillet 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 30 janvier 1995 publié au Journal Officiel du 22 février 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Régisseur du spectacle'.

Arrêté du 5 novembre 1990 publié au Journal Officiel du 23 novembre 1990 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Titre de régisseur spécialisé du spectacle'.

### **Pour plus d'informations**

#### **Statistiques :**

Nombre de certifications délivrées de 1990 à 2010 par les voies de la formation professionnelle continue et de la validation des acquis de l'expérience : 295

#### **Autres sources d'information :**

[www.ists-avignon.com](http://www.ists-avignon.com)

<http://www.ists-avignon.com>

#### **Lieu(x) de certification :**

Institut supérieur des techniques du spectacle (ISTS) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Vaucluse ( 84) [Avignon]

Institut supérieur des techniques du spectacle

20 rue Portail Boquier

84000 Avignon

#### **Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Institut supérieur des techniques du spectacle - 20, rue Portail Boquier - 84000 Avignon

#### **Historique de la certification :**